



SERVICE DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI
TERRITORIAL

BUREAU DES ENQUÊTES PUBLIQUES ET DES INSTALLATIONS CLASSÉES

Affaire suivie par

dossier n°674

DREAL GRAND EST/UD68

Affaire suivie par

Colmar, le 6 octobre 2026

Madame la directrice,

Le service des installations classées m'a rendu compte de l'inspection du 22 septembre 2026, dont il vous a communiqué une copie du rapport de visite. Celle-ci a eu lieu dans le cadre des suites données à l'arrêté du 7 novembre 2025 portant mise en demeure à votre société. Les constats effectués au cours de ce contrôle révèlent que les prescriptions de l'arrêté précité sont respectées.

Je vous prie d'agréer, madame la directrice, l'expression de ma considération distinguée.

Le préfet,
Pour le préfet et par délégation
Le secrétaire général

SIGNÉ

Morgan TANGUY

Copie : sous-préfecture de Thann-Guebwiller

Madame la directrice
BIMA 83
9 RUE DE L'INDUSTRIE
68700 CERNAY